

2024-03-28- ADMINISTRATION GENERALE – Echange de places de stationnement dans la copropriété du 55 rue du Val Vert, dite Maison de la Fonction Publique Territoriale

Le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, sur convocation du Président en date du onze juin deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Madame Anne BLANC, première Vice-Présidente du CDG74.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
2. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
3. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG,
4. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,
5. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
6. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
7. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjoint de Cornier,
8. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

9. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA,
10. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

11. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74,

MEMBRES SUPPLEANTS, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

12. M. Loïc HERVÉ, Conseiller municipal de MARNAZ, représentant Mme Chantal VANNSON,

MEMBRES SUPPLEANTS, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

13. M. Etienne ANDREYS, Maire-Adjoint d'Annecy, représentant M. François ASTORG.

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme MARTEL,
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne, ayant donné pouvoir à Mme BOUCLIER,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à M. RENUCCI,
4. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges, ayant donné pouvoir à Mme VIVIAND,
5. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné à M. PELLICIER,
6. M. Pierre BIBOLET, Maire de Thônes, ayant donné pouvoir à M. THEVENET,
7. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération, Vice-présidente du CDG74, ayant donné pouvoir à M. GRANDCHAMP.

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. M. Serge BEL, Maire de Messery,
3. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
4. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
5. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
6. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier,
7. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
8. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,
9. Mme Maryline BOUCHET, Maire-adjointe d'Annemasse,
10. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74.

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale, excusée.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 13 + 7 pouvoirs

Votants : 20

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et notamment son article 27 ;

Vu, la délibération du Conseil d'Administration du CDG 74 n° 01-1-02 en date du 12 janvier 2001, portant acquisition de surfaces de bureaux à aménager et approbation de la promesse synallagmatique de vente, permettant au CDG de devenir propriétaire de locaux pour lui-même et pour les services de l'antenne départementale du CNFPT et ceux de la MUTAME Savoie-Mont-Blanc ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2001-3-35 de demande d'avis, de la part du CNFPT pour l'acquisition des surfaces aménagées pour son antenne départementale et les délibérations n°2002-3-34 et 2002-561 approuvant la vente d'une partie des locaux au CNFPT alors qu'il avait prévu initialement de les louer, comprenant 4 garages en sous-sol et 9 places de parking extérieur ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG74, n°2022-04-43 en date du 20/10/2022 relative à l'acquisition d'un bâtiment en VEFA au Pré-Billy et à l'autorisation de signature de l'acte authentique ;

Vu l'avis du Domaine n°2024-74010-17229 / 16647457 en date du 26 mars 2024, sur la valeur vénale des places de stationnement de la copropriété du 55 rue du Val vert, à hauteur de 10 000 euros par place en surface ;

Considérant les modifications effectuées, au fil du temps, quant à la répartition du nombre de places entre les copropriétaires ;

Considérant qu'il convient de restituer des places de stationnement extérieures au CNFPT, alors que seules 5 restaient à sa disposition ;

Madame Anne BLANC, Vice-Présidente du CDG74, rappelle que le CDG74 a engagé l'acquisition de nouveaux locaux par la signature d'un contrat de réservation puis d'un acte authentique d'acquisition avec la SAEM Teractem. Il s'agit d'un bâtiment de 1 865.24 m² de surface utile sur 5 niveaux, avec 95 places de stationnement, dit Plot A2. Le bâtiment a été livré en VEFA en fin d'année 2023 et ses aménagements intérieurs sont en cours jusqu'à la fin de l'année 2024. Du fait de cette opération, le CDG74 souhaite rationaliser son patrimoine et va procéder à la cession de ses locaux et places de stationnements sis 55 et 89 rue du Val vert. Préalablement, il convient toutefois de régulariser la situation des places de stationnement.

Elle précise en effet que depuis 2002, des échanges de places de stationnements ont été réalisés entre copropriétaires, sans régularisation officielle dans le tableau de répartition des lots de copropriété, afin de faciliter le fonctionnement de la copropriété.

Après plusieurs réunions, les copropriétaires ont donné leur accord de principe pour une nouvelle répartition des places disponibles, au prorata des places initialement acquises.

Afin de ne pas porter atteinte au droit de jouissance des propriétaires, de rassembler les places pour plus de clarté et ne pas multiplier les investissements techniques pour installer des barrières et

systèmes de gestion déportés, les copropriétaires ont convenu de la répartition ci-dessous (les places faisant l'objet d'un échange sont surlignées) :

Lot n°	Numéro de la place	Propriétaire actuel	Proposition suite accord copropriétaires
30	parking extérieur n°1	Mutame SMB	Mutame SMB
31	parking extérieur n°2	Mutame SMB	Mutame SMB
32	parking extérieur n°3	Mutame SMB	Mutame SMB
33	parking extérieur n°4	Mutame SMB	Mutame SMB
34	parking extérieur n°5	Mutame SMB	Mutame SMB
35	parking extérieur n°6	Mutame SMB	Mutame SMB
36	parking extérieur n°7	Mutame SMB	Mutame SMB
37	parking extérieur n°8	CDG 74	CNFPT
38	parking extérieur n°9	CDG 74	CNFPT
39	parking extérieur n°10	CDG 74	CNFPT
40	parking extérieur n°11	CDG 74	CNFPT
41	parking extérieur n°12	CDG 74	CNFPT
42	parking extérieur n°13	CDG 74	CNFPT
43	parking extérieur n°14	CDG 74	CNFPT
44	parking extérieur n°15	CDG 74	CNFPT
45	parking extérieur n°16	CDG 74	CDG 74
46	parking extérieur n°17	CDG 74	CDG 74
47	parking extérieur n°18	CDG 74	CDG 74
48	parking extérieur n°19 (affectée PMR)	CDG 74	CDG 74 (PMR)
49	parking extérieur n°20 (affectée PMR)	CDG 74	CDG 74 (PMR)
50	parking extérieur n°21	CDG 74	CDG 74
51	parking extérieur n°22	CDG 74	CDG 74
52	parking extérieur n°23	CDG 74	CDG 74
53	parking extérieur n°24	CDG 74	CDG 74
54	parking extérieur n°25	CDG 74	CDG 74
55	parking extérieur n°26	CDG 74	CDG 74
56	parking extérieur n°27	CDG 74	CDG 74
57	parking extérieur n°28	CDG 74	CDG 74
58	parking extérieur n°29	CDG 74	CDG 74
59	parking extérieur n°30	CDG 74	CDG 74
60	parking extérieur n°31	CDG 74	CDG 74 (ventilateurs)
61	parking extérieur n°32	CDG 74	CDG 74
62	parking extérieur n°33	CDG 74	CDG 74
63	parking extérieur n°34	CDG 74	CDG 74
64	parking extérieur n°35	CNFPT	CDG 74
65	parking extérieur n°36	CNFPT	CDG 74
66	parking extérieur n°37	CNFPT	CDG 74
67	parking extérieur n°38	CNFPT	CDG 74
68	parking extérieur n°39	CNFPT	CDG 74
69	parking extérieur n°40	CNFPT	CDG 74
70	parking extérieur n°41	CNFPT	CDG 74
71	parking extérieur n°42	CNFPT	CDG 74
72	parking extérieur n°43	CNFPT	CDG 74
73	parking extérieur n°44	CDG 74	CDG 74 (long du bât)

74	parking extérieur n°45	CDG 74	CDG 74 (long du bât)
75	parking extérieur n°46	CDG 74	CDG 74
76	parking extérieur n°47	CDG 74	CDG 74
77	parking extérieur n°48	CDG 74	CDG 74

Il convient de préciser que les places proposées au CNFPT bénéficient d'un meilleur équipement et notamment d'un visiophone avec contrôle à distance, ce qui leur permet notamment de gérer l'accès des formateurs à distance, depuis l'intérieur du bâtiment. La barrière qui équipe l'autre secteur de stationnement n'en est pas équipée et doit être réservée aux porteurs d'un badge. Le CDG 74 ayant équipé une partie de ses agents, ce fonctionnement est adapté à notre établissement. L'échange entre les deux entités ne donnera donc pas lieu au versement d'une soulte pour le solde d'une place, conformément à l'accord entre les deux parties.

Madame la Vice-Présidente précise enfin qu'il conviendra de régulariser ultérieurement la situation des places de stationnement qui sont utilisées par la copropriété.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'échange de places de stationnement entre le CDG74 et le CNFPT, conformément au tableau ci-dessus,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,

INDIQUE que les frais de notaire et de publication inhérents à cet échange seront pris en charge par moitié par chacune des deux parties,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture

Le : 02 JUL. 2024

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 01^{er} juillet 2024,

Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente du Centre de Gestion
de la FPT



Anne BLANC

